

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6331-1 à L. 6331-73 du Code du travail)

Ce contrat doit être accompagné de l'insertion définitive et non remboursable des frais d'inscription (*Article L. 6353-3*).

, (*ci-après dénommé le stagiaire*)

Oui Chef SAS Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756003375 auprès du Préfet de la Région Île de France. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 813 650 355 00049 6 Allée de la Forêt 77184 Émerainville

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : *CAP Boulangerie du*

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- La durée de formation entre dans la dénomination prévue à l'article L. 6313-1 de la sixième partie du Code du travail. * Elle a pour objectif de former au CAP Boulangerie en candidat libre... Sauf erreur éventuelle à leur formulation.

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES NÉCESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances) suivant : Parler et comprendre le français

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- La action de formation aura lieu du au , à distance
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes : Accès à la plateforme 7jours/7 et 24H/24 - Correction individuelle de toutes les corrections

Les diplômes, titres et références des personne(s) en charge(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : CAP Boulangerie

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Travaux pratiques à réaliser par le stagiaire notés par les formateurs. QCM sur la partie théorique

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6313-7 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation peut être remise au stagiaire à l'issue de la formation.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Relevé de connexion en ligne et travaux pratiques à réaliser.

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus à distance et les contrats conclus hors établissement. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à net de taxe

X – INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : pas de remboursement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis calculé sur la base du coût.

Fait en double exemplaire, à Émerainville, le
Pour le stagiaire (nom et prénom):

Signature

Pour l'organisme de formation (nom, qualité du signataire) Signature et cachet

Oui Chef SAS 6 Allée de la forêt 77184 SIREN 813650355049